

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 26 MARS 2025**

Date de la convocation  
20.03.2025

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq  
le vingt-six mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGALT,  
Adjoints ; M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),  
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLON,  
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS et EXCUSÉS :**

Mme MOUSSEAU, M. JAGER, M. JALLAIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. GANDIER.

*Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Gilles ROUX*

*Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à Mme Bernadette VAUCELLE*

*Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX*

*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Stéphanie LIEBOT*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Compte administratif Lotissement Route de Mazault 2024**

Après présentation et conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire et laisse  
la présidence de la séance à M. Gilles ROUX.

Après examen des résultats à la clôture de l'exercice 2024 arrêtés comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

✓ Dépenses	66 803.46 €
✓ Recettes	201 754.97 €
✓ Excédent à reporter	134 951.51 €

**INVESTISSEMENT**

✓ Dépenses	133 609.92 €
✓ Recettes	66 803.46 €
✓ Déficit à reporter	66 803.46 €

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... - 3 AVR. 2025 .....

Publié le : ..... - 3 AVR. 2025 .....

Notifié le : .....

Le Conseil Municipal, par 26 voix « pour » :

- ☞ Approuve le Compte Administratif Lotissement Route de Mazault 2024 ;
- ☞ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la manière suivante :

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 134 951.51 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 66 803.46 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 0 €
- ✓ Recettes : 0 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses : 66 803.46 €

Résultat de fonctionnement :

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 134 951.51 €

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS



# LOTISSEMENT ROUTE DE MAZAULT

\*\*\*

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Séance du 26 mars 2025

### ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	26
VOTES : Pour	26
Contre	-
Abstention	-
Date de convocation :	20.03.2025

A LOUDUN, le 26/03/2025

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

<b>MOUSSEAU Laurence</b> Signature :	<b>ROUX Gilles</b> Signature :	<b>LEGEARD Nathalie</b> Signature :	<b>JAGER Jean-Pierre</b> Signature :
<b>VAUCELLE Bernadette</b> Signature :	<b>DUCROT Pierre</b> Signature :	<b>BONNET Nicole</b> Signature :	<b>RIGAULT Philippe</b> Signature :
<b>JALLAIS Michel</b> Signature :	<b>DUPUIS Philippe</b> Signature :	<b>AUCHER Francis</b> Signature :	<b>DOUX Jean - Louis</b> Signature :
<b>BAUDU-HASCOET Patricia</b> Signature :	<b>ENON Anne-Sophie</b> Signature :	<b>MAUBERGER Isabelle</b> Signature :	<b>VIVIER Jacques</b> Signature :
<b>OLIVIER Brice</b> Signature :	<b>FERRE Marie</b> Signature :	<b>PELLETIER Pascale</b> Signature :	<b>LIEBOT Stéphanie</b> Signature :
<b>LAMBERT Sandrine</b> Signature :	<b>PROD'HOMME Sandra</b> Signature :	<b>GANDIER Benjamin</b> Signature :	<b>VION Bertie</b> Signature :
<b>TRAVOUILLO Geneviève</b> Signature :	<b>PINEAU Marie - Pierre</b> Signature :	<b>PRUD'HOMME Jacques</b> Signature :	<b>BONNET Romain</b> Signature :

Accusé de réception en préfecture  
086-218601375-20250326-CA2025-3-1Bc-BF  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 3 AVR. 2025  
et de la publication le 3 AVR. 2025